

Image not found or type unknown



Agrément assistante familiale

Par **Mig30**, le **27/01/2025** à **15:01**

Bonjour

Ma compagne est actuellement assistante familiale pour le département du Gard (30). Nous accueillons actuellement un seul enfant (pour un agrément de un) après avoir déjà rendu un agrément pour pouvoir accueillir un deuxième enfant.

Pour des raisons personnelles et de santé elle voudrait arrêter ce métier mais sans démissionner.

Elle a donc la possibilité de rendre son agrément mais qu'elles sont les procédures à respecter pour que cela se fasse dans de bonnes conditions.

En vous remerciant par avance pour vos réponses